

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN

19 novembre 2025 à 20H00

Date de convocation : 10 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à 20h00, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Denis MALAVAL, maire de Moulézan.

Présents : Denis MALAVAL, Amandine BOULOUIS, Sébastien COMPAN, Arnaud ORTUNO, Thomas PIC, Jocelyne PLAN, John PROPSON, Isabelle THOUZELLIER, Sandrine TREBIER.

Absent(e)s: Marjorie DORNE, Thomas JOUVET, Pauline SOLIER (pouvoir John PROPSON), Jérémie TRIAIRE-GAUTHIER, Julien WATREMEZ, Djamel ZOUTAT.

Secrétaire : Thomas PIC

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative imputation travaux chemin du mas de Pian
- Amendes de Police 2026
- Fonds de concours sur matériel de voirie
- Bons des aînés
- Téléthon
- Fêtes de fin d'année

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2025 qui est approuvé par l'assemblée.
La séance peut commencer.

1- Décision modificative imputation travaux chemin du Mas de Pian (Délibération 2025-29)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en 2024, une facture de 17 000 € avait été mandatée au Syndicat Mixte d'électricité du Gard concernant les travaux d'éclairage public du chemin du mas de Pian (Mandat 2024-199)

A la demande de l'agent comptable de l'époque, cette dépense avait été imputée au compte 238 *Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations*. Or, il fallait l'imputer au compte 21538 *autres réseaux*.
Il vous faut donc prévoir une décision modificative en section d'investissement :

- Dépense SI 21538-chap041 = 17 000 €
- Recette SI 238-chap041 = 17 000€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres représentés d'ouvrir les crédits suivants :

- Dépense SI 21538-chap041 = 17 000 €
- Recette SI 238-chap041 = 17 000€

2- Sécurisation traversée du village, Amendes de police 2026 (Délibération 2025-31)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en 2026, la commune pourra bénéficier du soutien du Conseil Départemental du Gard au titre des amendes de police, dans la mesure où les fonds seront utilisés pour des travaux de sécurisation de la voirie et des usagers.

Actuellement le village est parcouru par un nombre croissant de voitures roulant à vive allure. Les panneaux de signalisation et le radar pédagogique n'y changent pas grand-chose. C'est pourquoi, l'opportunité d'installer des ralentisseurs, avenues de Sommières et du Grand Pont se pose.

Par ailleurs les élèves se rendant à l'arrêt de bus Mas de Vinson ne sont pas protégés des intempéries.

Il est donc proposé de :

- faire installer 3 ralentisseurs de type coussins berlinois sur la traversée du village ainsi que la pose d'un abri bus à l'arrêt Mas de Vinson,
- retenir le devis de l'entreprise Michel TP d'un montant de 5180.00€ HT
- retenir le devis de l'entreprise signal30 d'un montant de 4950.00€ HT pour un abri bus en verre et acier,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- Approuve ce projet,
- Autorise le maire à solliciter le Conseil Départemental du Gard au titre des amendes de police et signer tous documents afférents à ce dossier.

3- Sécurisation traversée du village, demande de fonds de concours (Délibération 2025-30)

Actuellement le village est parcouru par un nombre croissant de voitures roulant à vive allure. Les panneaux de signalisation et le radar pédagogique n'y changent pas grand-chose. C'est pourquoi, l'opportunité d'installer des ralentisseurs, avenues de Sommières et du Grand Pont se pose.

Par ailleurs les élèves se rendant à l'arrêt de bus mas de Vinson ne sont pas protégés des intempéries.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- de faire installer 3 ralentisseurs de type coussins berlinois sur la traversée du village ainsi que la pose d'un abri bus à l'arrêt Mas de Vinson,
- de retenir le devis de l'entreprise Michel TP d'un montant de 5180.00€ HT
- de retenir le devis de l'entreprise signal30 d'un montant de 4950.00€ HT pour un abri bus en verre et acier,
- de solliciter les Fonds de concours auprès de Nîmes Métropole dans le cadre de la thématique transports mobilités.

4- Bons des aînés (Délibération 2025-32)

Le maire rappelle au conseil municipal la pratique des bons aux aînés pour les fêtes de fin d'année. Le conseil municipal après étude

DECIDE à l'unanimité des membres représentés :

- D'octroyer 35 € à chaque habitant de la commune à partir de 70 ans sous forme de 2 bons d'achat de 15€ et 20€.
- Ces bons seront à utiliser chez les commerçants du village ainsi qu'à la cave coopérative de Moulézan.

5- Téléthon

Le Samedi 6 décembre, l'association MOULEZ'ANIME organise la journée Telethon avec 4 courses dans les Leins : 2 trails de 6.5 et 10.5 km, une randonnée de 6.5 km et une petite course de 700 m pour les enfants. Un repas et un loto feront également partie des festivités.

6- Fêtes de fin d'année

La mairie offrira un goûter aux enfants Samedi 20 décembre et des contes de Noël seront lus aux plus petits.

7- Questions diverses

Le Centre de Gestion du Gard a demandé à la Commune de désigner un référent handicap du personnel. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite désigner la secrétaire générale de mairie. L'ensemble des conseillers estiment ce choix logique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

MALAVAL Denis



BOULOUIS Amandine



DORNE Marjorie

COMPAN Sébastien



JOUVET Thomas

ORTUNO Arnaud

PIC Thomas



PLAN Jocelyne



SOLIER Pauline

PROPSON John



THOUZELLIER Isabelle



TREBIER Sandrine



TRIAIRE GAUTHIER Jérémie

WATREMEZ Julien

ZOUTAT Djamel